

**COMMISSION DES INTERVENTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

**DÉLIBÉRATION N° CI 2019-01 : AVIS DE LA COMMISSION SUR LES PROPOSITIONS D'ATTRIBUTIONS
DE CONCOURS FINANCIERS PRÉSENTÉES LE 7 FÉVRIER 2019**

La Commission des Interventions du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-9-3° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article R.131-28-7-7° ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général de l'Agence ;
- Vu la délibération n° 2017-23 du Conseil d'administration du 20 juin 2017 portant attribution de compétences à la Commission des Interventions ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

De donner, sous la réserve expresse d'une justification précise du fondement et de la nature des coûts d'animation par l'UICN International du projet concerné, un avis favorable à la proposition d'attribution de concours financiers de l'AFB détaillée dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

De soutenir les propositions de mise en place ou d'adaptation d'appels à manifestations d'intérêt et appels à projets qu'il est prévu de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration, concernant :

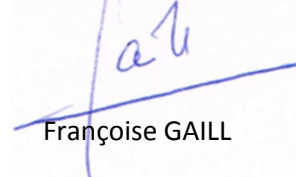
- la réévaluation de l'enveloppe maximale des aides attribuées dans le cadre du second appel à manifestations d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale », et le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt, sur ce thème, spécifique aux outre-mer (+ 2 M€) ;
- la réévaluation de l'enveloppe maximale des aides attribuées dans le cadre de l'appel à projets « Biodiversité ultramarine » (+2 M€) ;
- la mise en place de deux appels à projets « Natura 2000 », relatifs aux indicateurs et à l'efficacité des mesures et pratiques de gestion (2,030 M€ au total).

Le Directeur général, chargé
du secrétariat de la Commission des Interventions,



Christophe AUBEL

La Présidente
de la Commission des Interventions,



Françoise GAILL

Commission des Interventions du Conseil d'administration
Dossiers présentés à la Commission des Interventions le 7 février 2019

Bénéficiaire	Montant de l'aide proposée (€)	Objet/intitulé du projet aidé	Domaine d'action
UICN International	1 000 000,00 €	Projet LIFE4BEST – Soutenir l'action en faveur de la biodiversité dans les régions ultramarines de l'Union européenne	Solidarité inter-bassins
Total :	1 000 000,00 €		